fondation
architectes
de l'urgence

Reconnue d'utilité publique

# VENTE AUX ENCHERES CARITATIVE
# D'œuvres d'architecture et photographiques

au profit de la Fondation Architectes de l'Urgence
**Mardi 15 Décembre 2026 – 19h**

## Fondation Architectes de l'Urgence

## L'expertise au service de la solidarité

Face à une catastrophe, l'urgence ne s'arrête pas aux premiers secours. Il faut aussi sécuriser, réparer, reconstruire et permettre aux populations de retrouver, au plus vite, un cadre de vie digne et sûr.

C'est dans cette réalité que s'inscrit, depuis 2001, l'action de la Fondation Architectes de l'Urgence. Présente sur le terrain dès les premières phases d'intervention et tout au long du processus de reconstruction, elle apporte des réponses concrètes aux besoins des populations sinistrées, en s'appuyant sur les compétences de professionnels de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction.

Sa particularité ? Faire de l'expertise technique un véritable outil de solidarité. Chaque projet est conçu pour répondre à une situation précise, en tenant compte des ressources disponibles, des contraintes locales et, surtout, des besoins de celles et ceux auxquels il est destiné.

Qu'il s'agisse de rendre un bâtiment à nouveau accessible, de rétablir un service essentiel ou de créer les conditions d'une reprise de la vie quotidienne, la Fondation privilégie des interventions utiles, adaptées et durables.

Cette vente aux enchères est une autre façon de prendre part à cet engagement. Grâce à la générosité des artistes, architectes, photographes, designers et autres donateurs qui ont offert leurs œuvres, l'art et la création deviennent, le temps d'une soirée, des soutiens précieux à l'action humanitaire.

Siège social :
33, avenue Philippe Auguste
75011 Paris France

Logistique centrale :
73 bd du Cange, BP 10 421
80 004 AMIENS
03.22.80.00.60
info@archi-urgent.com

fondation
architectes
de l'urgence

Reconnue d'utilité publique

**En participant à cette vente, les acquéreurs prolongent cette chaîne de solidarité et permettent à la Fondation de poursuivre ses interventions auprès de celles et ceux qui en ont le plus besoin.**

## EN PRESENTIEL

PARTICIPATION :

Rendez-vous à la Cité de l'architecture et du patrimoine, ***7 avenue Albert de Mun, 75116 Paris – Hall About*, à 19h.**

PAIEMENT :

La vente se fera expressément au comptant, chaque adjudicataire s'engage à **payer immédiatement**. Les lots devront être payés par carte bancaire ou par chèque à l'ordre de la Fondation Architectes de l'Urgence.

RETRAIT DES LOTS :

Après règlement le soir même de la vente en présentiel, les lots sont à **retirer juste après la vente.**

Une salle sera mise à disposition à la Cité de l'architecture et du patrimoine pour procéder au retrait de votre lot, qui vous sera fourni emballé et protégé.

Merci de conserver le reçu d'achat afin de pouvoir procéder au règlement puis au retrait de votre lot. Seuls les lots payés pourront être retirés par l'acheteur à la sortie.

Seuls les supports matériels de l'œuvre sont cédés, la propriété intellectuelle de l'œuvre étant conservée par son auteur.

## A DISTANCE

La vente est réalisée au profit de la fondation "Architectes de l'Urgence", aucun frais de la maison de vente ne s'ajouteront au prix marteau adjugé en salle.

PARTICIPATION :

La vente est publique, ouverte à tous, les moyens suivants sont proposés pour participer aux enchères :

Siège social :
33, avenue Philippe Auguste
75011 Paris France

Logistique centrale :
73 bd du Cange, BP 10 421
80 004 AMIENS
03.22.80.00.60
info@archi-urgent.com

- par internet en s'inscrivant préalablement sur la plateforme Drouot-Live (**clôture des inscriptions 6h avant la vente**).
- à distance par téléphone ou en laissant un ordre d'achat valide que nous exécuterons en votre nom (ordre d'achat disponible sur notre site).

Dans le cas de la vente à distance sur Drouot Live, à l'inscription, une carte d'identité et une carte bancaire vous seront demandés par la plateforme afin de certifier votre identité.

PAIEMENT :

La vente sera faite expressément au comptant : l'adjudicataire s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix de l'adjudication prononcée.

Moyens de paiement :

- chèque
- virement

Le retrait des lots sera différé jusqu'à l'encaissement.

DELIVRANCE DES LOTS ET TRANSPORT :

La remise des lots sera organisée par les Architectes de l'Urgence après paiement.

Les frais de coursier ou de livraison restent **à la charge de l'acheteur**.

DÉFAUT DE PAIEMENT :

A défaut de paiement du montant de l'adjudication et des frais, une mise en demeure sera adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception aux frais de l'acquéreur.

A l'expiration du délai d'un mois après cette mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur, et pour prise en charge des frais de recouvrement, un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 25 €.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

Folle enchère : à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant : si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommage. Intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

## ORDRES D'ACHAT & ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE

AuctionArt agira pour le compte de l'enchérisseur afin d'essayer d'acheter le ou les lots dans les meilleures conditions possibles et ne dépassant, en aucun cas, le montant maximum fixé.

Veuillez noter que AuctionArt exécute des ordres d'achat par écrit et par téléphone à titre de service supplémentaire offert à ses clients, sans supplément de coût et aux risques du futur enchérisseur. AuctionArt s'engage à exécuter les ordres sous réserve d'autres obligations pendant la vente. AuctionArt ne sera pas responsable en cas d'erreur ou d'omission quelconque dans l'exécution des ordres reçus, y compris en cas de faute. Les ordres d'achat et les demandes d'enchères par téléphone doivent nous parvenir par écrit et, au plus tard 24h avant la vente.

Afin de garantir votre ordre, il convient de nous fournir un relevé d'identité bancaire, vos coordonnées bancaires, avec le numéro de téléphone de votre banque et le nom du responsable de votre compte, un chèque en blanc ou votre numéro de carte de crédit via le formulaire joint. Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication. Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité par courrier ou par email. L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition

pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev, 15 rue Freycinet 75016 Paris.

Les demandes de rapport de condition, les ordres d'achat et les demandes d'enchères par téléphone étant de simples facilités, elles ne peuvent engager, en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution, la responsabilité d'AuctionArt à quelque titre que ce soit. Dans le cas où plusieurs ordres d'achats seraient identiques, le premier reçu sera préféré.

## CONTACT

**Fondation Architectes de l'Urgence**

03.22.80.00.60

info@archi-urgent.com